



**CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS**

N° 0 0 0 3 8

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Adhésion à l'association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et collectivités territoriales (ADULLACT)- Désignation d'un représentant

Le conseil,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R123-39 et suivants;

Vu les statuts de l'association en date du 08 juin 2023;

Vu le règlement intérieur de l'association adopté en juin 2008 ;

Vu le mémoire de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris;

DELIBERE

ARTICLE UN :

L'adhésion à l'Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres par l'administration et les collectivités (ADULLACT) est approuvée.

ARTICLE DEUX :

La Directrice générale est autorisée à signer l'adhésion à l'ADULLACT pour l'année 2025 et est autorisée à signer tous documents qui en découleront ainsi que tous documents ou conventions nécessaires afférents à la mise en place de l'application pour le traitement des demandes des notaires portant sur les aides récupérables sur successions des usagers du CASVP.

ARTICLE TROIS :

La Directrice générale du CASVP est autorisée à désigner un représentant et un remplaçant afin de représenter l'établissement public au sein de l'assemblée générale de l'association.

ARTICLE QUATRE :

La cotisation annuelle sera imputée sur le compte de fonctionnement 6281 du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice générale

Jeanne SEBAN

P/ la Présidente

Léa FILOCHE